



CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLE MUTUALISÉE

Entre : Madame Le Maire de la Commune de LA HOGUETTE, d'une part ;

Et :

Adresse :

Téléphone :

Email :

L'organisateur, d'autre part ;

Date de la location :

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

1°) Désignation et adresse des locaux à utiliser

Salle mutualisée – Rue du Stade – 14700 LA HOGUETTE

2°) Conditions d'utilisation

L'organisateur s'engage à utiliser les locaux ci-dessus désignés, à l'exception de tous autres, à les rendre en parfait état de propreté, immeubles et meubles.

L'organisateur reconnaît avoir visité les locaux et les voies d'accès qui seront effectivement utilisés.

3°) Objet précis de l'occupation – nombre de participants

.....

4°) Mesures de sécurité

L'organisateur déclare avoir pris connaissance des consignes de sécurité et prend l'engagement de veiller scrupuleusement à leur application.

5°) Assurance

L'organisateur déclare avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter de l'occupation des locaux pendant la période où ils sont mis à sa disposition.

Cette police porte le numéro Elle a été souscrite le..... auprès de

6°) Responsabilité

Dans l'exécution de la présente convention, la responsabilité de l'organisateur est seule engagée.

Toute autre détérioration, de quelle nature qu'elle soit, sera facturée à l'organisateur.

7°) Tarif

Le présent droit d'utilisation est accordé à
moyennant le règlement de la somme de 15 euros pour les habitants de La Hoguette et 30 euros pour les personnes hors commune. Gratuité pour les associations de la commune.

Etabli en deux exemplaires, à LA HOGUETTE,

Le

L'organisateur responsable,

(lu et approuvé)

La Hoguette, le

Le Maire ou son représentant